

Économie sociale

Pour des communautés plus solidaires

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
POUR L'ENTREPRENEURIAT
COLLECTIF



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante :
www.mamr.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008

ISBN 978-2-550-54311-4 (imprimé)

ISBN 978-2-550-54312-1 (PDF)

Dépôt légal – 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés.

La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Mot de la ministre



Les entreprises d'économie sociale ont pris racine au Québec dès le XVIII^e siècle et ont continué à se développer sous différentes formes jusqu'à nos jours. Elles sont le fruit de l'engagement d'un grand nombre de personnes, souvent porteuses d'innovations sociales, qui ont largement contribué au développement et au mieux-être de nos communautés.

Aujourd'hui, ces entreprises emploient plus de 125 000 personnes et génèrent des retombées dépassant les 17 milliards de dollars annuellement. Elles œuvrent dans des domaines variés d'activité, notamment au chapitre de l'éducation, de la santé, du développement économique et de la culture, qui touchent souvent de près les préoccupations quotidiennes de nos citoyennes et nos citoyens.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif offre aux différents milieux des moyens concrets et efficaces leur permettant de poursuivre leurs efforts collectifs en vue d'accroître le dynamisme de nos régions et de répondre aux besoins des communautés qui y vivent.

Grâce à ce plan d'action, les entreprises d'économie sociale pourront compter sur l'appui du gouvernement du Québec pour créer des partenariats et mettre leurs ressources en commun, de façon à améliorer leur performance et offrir de meilleurs services. Elles pourront notamment profiter d'une gamme d'instruments diversifiés et adaptés à leur réalité qui leur permettra de prendre des décisions éclairées et d'atteindre des objectifs communs.

Pour assurer la mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement a prévu des mécanismes de concertation interministérielle qui permettront aux acteurs locaux et régionaux d'utiliser les outils mis à leur disposition de manière à répondre aux enjeux et aux défis particuliers auxquels ils doivent faire face.

Cet effort collectif contribuera à réaffirmer notre solidarité et nous permettra d'agir de façon proactive. Une telle démarche s'inscrit également dans le cadre de la stratégie globale que le gouvernement du Québec a récemment mise de l'avant pour faire face aux effets potentiels du ralentissement de l'économie mondiale que nous vivons en ce moment. Avec le plan d'action en économie sociale, nous convions tous les partenaires à se mobiliser pour favoriser une occupation dynamique et durable du territoire, tout en contribuant à stimuler notre économie, et ce, au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Nathalie Normandeau

Vice-première ministre

Ministre des Affaires municipales et des Régions



Sommaire

Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif vise à optimiser l'impact de ce secteur d'activité économique où se retrouvent des coopératives et des organismes à but non lucratif (OBNL). Il veut donner à ces acteurs du milieu des moyens concrets et adaptés à leur réalité afin d'accroître le dynamisme des régions et de répondre aux besoins des communautés qui y vivent, et ce, dans une perspective de développement durable.

Basé sur un horizon de cinq ans, ce plan d'action comporte toutefois certaines mesures dont l'application pourra s'étaler sur des périodes qui varieront les unes par rapport aux autres et qui seront adaptées à la disponibilité des ressources des instances engagées dans le développement de l'économie sociale.

Il comprend sept parties distinctes.

1 Un survol du développement de l'économie sociale au Québec

- Les premières entreprises québécoises d'économie sociale datent du XVIII^e siècle. Elles ont d'abord été mises sur pied sous la forme de sociétés d'entraide et de mutuelles d'assurances.
- Au début du XX^e siècle, ces entreprises ont pris un nouvel essor sous la forme de coopératives d'approvisionnement et de commercialisation.
- Encouragé par le gouvernement du Québec, le mouvement coopératif a continué à se développer, durant plus de trente ans, à partir des années 1930 dans les secteurs de la consommation, des pêches, de la forêt, de l'éducation, de l'habitation et de l'hydroélectricité.
- Depuis 1940, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité est le porte-parole mandaté par les coopératives du Québec pour les représenter et favoriser le développement coopératif et mutualiste de tous les secteurs d'activité, et ce, dans toutes les régions du Québec. La responsabilité de la consolidation et du développement coopératif est sous l'égide du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).
- Au début des années 1960, l'économie sociale a commencé à s'intégrer au mouvement populaire et communautaire.
- En 1985, les coopératives de développement régional (CDR) ont été mises en place. Ces organisations ont fourni les services techniques au démarrage de la grande majorité des coopératives créées au cours des vingt dernières années au Québec.
- Pour pallier les effets de la crise économique de la fin des années 1980, les différents acteurs de l'économie sociale se sont concertés pour favoriser le développement économique des communautés et créer des emplois.
- Au milieu des années 1990, la marche des femmes contre la pauvreté «Du pain et des roses» a amené le gouvernement du Québec à mettre sur pied un Comité d'orientation sur l'économie sociale et à convier tous les partenaires de la société civile à un Sommet sur l'économie et l'emploi à l'issue duquel a notamment été créé le Chantier de l'économie sociale qui est devenu, à partir de 1999, un nouvel interlocuteur auprès du gouvernement, soit un an après la mise en place des centres locaux de développement (CLD).

- Au cours des dernières années, plusieurs outils financiers ont été mis sur pied à l'intention des OBNL et des coopératives, notamment le Réseau d'investissement social du Québec, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale et le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale à Investissement Québec.
- En 2007, la responsabilité de la coordination des interventions gouvernementales en économie sociale a été confiée au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

2 Un rappel sommaire des mesures gouvernementales de soutien au développement de l'économie sociale

- Au cours des dernières années, dans une perspective d'harmonisation et d'intégration des outils de développement économique, le gouvernement du Québec a étendu au secteur de l'économie sociale les mesures de financement et les programmes d'aide aux entreprises qui, jusqu'alors, n'étaient destinés qu'au secteur privé.
- De 2003 à 2008, le gouvernement du Québec a ainsi investi **8,4 milliards de dollars** dans l'économie sociale, tous ministères, organismes et secteurs confondus.
- Une part importante de ce montant a été attribuée à des fins de services collectifs, notamment par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) qui a versé **6,1 milliards de dollars** aux centres de la petite enfance et aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.
- Au cours de cette même période, des montants substantiels ont aussi été versés aux entreprises d'économie sociale par les différents ministères et organismes gouvernementaux concernés pour contribuer au développement économique, protéger l'environnement, faciliter l'utilisation des moyens de transport et favoriser la promotion des arts et de la culture.

3 Le soutien aux activités de mise en réseau des entreprises d'économie sociale

- Le gouvernement entend faciliter la collaboration entre les organisations en bonifiant son soutien au Chantier de l'économie sociale et en appuyant les Pôles d'économie sociale en région.
- Le soutien annuel accordé par le gouvernement au Chantier de l'économie sociale est maintenant de **650 000 dollars**, ce qui représente une augmentation de l'ordre de près de 45 % par rapport au montant préalablement attribué à cet organisme.
- L'appui à l'action des Pôles d'économie sociale en région se traduira concrètement par la *conclusion d'ententes spécifiques* pour une durée de cinq ans avec les conférences régionales des élus (CRÉ). Chacune des CRÉ pourra ainsi bénéficier d'une somme annuelle maximale de **50 000 dollars** en provenance du ministère des Affaires municipales et des Régions.
- Un *Fonds d'initiatives en économie sociale* sera créé. Doté d'une enveloppe annuelle de **100 000 dollars**, ce Fonds servira à soutenir la réalisation d'études, de recherches ou d'autres types d'activités susceptibles de favoriser le développement des connaissances ayant trait au secteur de l'économie sociale afin de mieux coordonner les interventions gouvernementales et d'en accroître la cohérence et les effets positifs pour les communautés.

- *Afin d'intervenir de façon particulière sur le territoire de la métropole*, outre le financement de trois ententes spécifiques avec les CRÉ de Montréal, Laval et Longueuil, le ministère des Affaires municipales et des Régions réservera une somme de **850 000 dollars** annuellement, dans le cadre du Fonds de développement de la métropole (FDM), afin de soutenir certaines actions porteuses en matière d'économie sociale sur le territoire de la métropole. Ce montant sera réparti ainsi :
 - **150 000 dollars** par année, durant quatre ans, seront réservés pour soutenir le développement de services spécialisés s'adressant aux entreprises d'économie sociale du territoire de la région métropolitaine; le Ministère invitera ses partenaires, notamment la Ville de Montréal, à collaborer à ce projet.
 - Le solde du montant prévu sera affecté à des projets structurants de développement en économie sociale qui contribueront à améliorer le cadre de vie et le fonctionnement des services et des équipements d'envergure métropolitaine et à assurer le rayonnement de la métropole.
- Il sera prévu dans le cadre des ententes spécifiques à conclure avec les CRÉ qu'un portrait de la situation particulière des entreprises d'aide domestique actives dans la région sera réalisé et déposé au gouvernement.

4 Des actions stratégiques en appui au développement de l'économie sociale

Le gouvernement entend mettre de l'avant un ensemble d'actions stratégiques en vue de rendre disponibles certains instruments en appui au développement de l'économie sociale. Ces outils permettront aux institutions publiques et privées concernées de prendre des décisions éclairées et d'atteindre des objectifs communs.

Ces actions s'appuient sur six éléments fondamentaux.

- *L'établissement d'un portrait statistique de l'économie sociale au Québec*

Un groupe de travail, composé de représentants des principaux partenaires et des ministères et organismes concernés ainsi que des milieux de la recherche, sera mis sur pied en vue de dresser un portrait statistique de l'économie sociale au Québec. Ce groupe de travail se verra attribuer le mandat d'examiner les voies à privilégier, les moyens requis pour atteindre l'objectif, de même que le calendrier des travaux à réaliser. Le groupe de travail pourra s'appuyer sur les statistiques détaillées sur les coopératives dont le gouvernement dispose.
- *Le développement de la recherche portant sur l'économie sociale*

Le gouvernement favorise le soutien à la valorisation et au transfert de connaissances et, à cet effet, les projets de recherche dans le domaine de l'économie sociale sont admissibles au programme majoré par la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation 2006-2010. Ce sont **500 000 dollars** qui sont disponibles annuellement pour l'élaboration de projets de transfert de connaissances en sciences sociales et humaines, art et lettres. Les Pôles régionaux d'économie sociale peuvent bénéficier du Programme de soutien à la valorisation et au transfert.
- *Le développement de la main-d'œuvre des entreprises d'économie sociale*

Des actions seront entreprises afin de faciliter l'accès à des mesures de formation pour les personnes qui sont au service des entreprises d'économie sociale et combler, à court terme, les besoins en matière de gestion qui ont été établis par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC). De plus, des actions seront mises de l'avant en vue de sensibiliser certains intervenants dont la portée de l'action risque

de s'avérer fort importante pour assurer le développement du secteur de l'économie sociale.

- *La révision du statut juridique des organismes à but non lucratif*

Le ministère des Affaires municipales et des Régions estime opportun, en tant que responsable de la coordination des interventions gouvernementales dans le secteur de l'économie sociale, de participer à la réflexion sur la révision de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et, au besoin, de proposer certaines voies de développement pour les associations personnifiées. Le MAMR confiera, dans cette perspective, un mandat à un spécialiste du sujet. De plus, il pourra procéder à la consultation des principaux acteurs intéressés à la question.

- *La mise à jour et le développement du portail de l'économie sociale*

Le gouvernement entend favoriser l'utilisation, par les ministères et organismes concernés, du portail de l'économie sociale comme véhicule d'information.

- *L'appui aux actions internationales en matière d'économie sociale*

Afin d'être en mesure de s'inspirer des expériences d'autres administrations et d'adapter celles qui vont dans le sens des orientations spécifiques du contexte québécois, le gouvernement compte appuyer les initiatives en matière de relations internationales qu'il jugera porteuses aussi bien pour le développement du secteur de l'économie sociale que pour la qualité de la vie des communautés visées.

5 Des mesures particulières pour le développement de l'économie sociale dans les régions du Québec

- *La sensibilisation des jeunes*

Le gouvernement verra à mieux outiller les réseaux œuvrant auprès des jeunes afin de leur faire connaître davantage l'économie sociale et les attraits de ce secteur économique. Pour ce faire, il spécifiera dans la future Stratégie d'action jeunesse les moyens à déployer à l'égard des réseaux œuvrant auprès des jeunes.

- *Le renforcement des liens avec les communautés autochtones*

Le gouvernement mettra de l'avant un ensemble de mesures en matière d'économie sociale de façon à renforcer les liens avec les Premières Nations et les communautés inuites.

- En ce qui concerne les Premières Nations, il apportera un soutien financier de **300 000 dollars** sur trois ans à la mise en œuvre d'une démarche de formation et de soutien technique visant le renforcement des initiatives d'entrepreneuriat collectif hors réserve, et ce, en collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones. Ainsi, le ministère des Affaires municipales et des Régions mettra à la disposition du Regroupement des centres d'amitié autochtones une aide financière de l'ordre de **200 000 dollars**. Le Secrétariat aux affaires autochtones fournira également à cette fin un montant de **100 000 dollars**.

- Par ailleurs, il apportera un soutien aux communautés inuites désireuses de se doter d'entreprises d'économie sociale susceptibles de répondre à certains besoins prioritaires par ses membres, notamment par les personnes âgées.

- *L'intégration des personnes issues de l'immigration dans les régions du Québec*

Le Chantier de l'économie sociale pourra compter sur la participation des ministères et organismes concernés aux travaux du Comité d'orientation – économie sociale et communautés culturelles qu'il a mis en place. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) entend apporter un appui financier de **150 000 dollars** sur trois ans pour la mise en œuvre du plan de travail proposé par le Comité d'orientation.

Ces travaux seront notamment orientés, dans un premier temps, sur la connaissance concrète de la participation des personnes issues de l'immigration aux entreprises d'économie sociale. Le comité prévoit aussi mener parallèlement des travaux visant le développement d'outils de sensibilisation et la promotion de pratiques de gestion de la diversité.

- *Le soutien aux entreprises d'économie sociale à mission culturelle et aux médias communautaires*
Le gouvernement a prévu mettre en place certaines mesures particulières en vue de soutenir les entreprises d'économie sociale à mission culturelle et les artistes ainsi que les médias communautaires.
 - *Les entreprises d'économie sociale à mission culturelle et les artistes*
Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation affectera **3 millions de dollars** au démarrage d'entreprises collectives à Montréal dans le domaine des arts et de la culture, à raison de **1 million de dollars** par année, et ce, à compter de la présente année.
 - *Les médias communautaires*
Le gouvernement entend réitérer l'énoncé de politique gouvernementale demandant que ses ministères, organismes et entreprises effectuent au moins 4 % de leurs dépenses annuelles de placement publicitaire auprès des médias communautaires et se donnent les outils nécessaires à l'atteinte de la cible souhaitée. Le Comité permanent sur les médias communautaires coordonné par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a fait de l'atteinte du 4 % de placement publicitaire sa priorité pour 2008-2009.

6 De nouvelles pistes à explorer

Au cours des prochaines années, des initiatives nouvelles pourront être mises en place afin de poursuivre le développement de l'économie sociale au Québec. Parmi ces nouvelles initiatives, on peut déjà identifier trois actions principales.

- Dans le cadre de la préparation du deuxième Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le Chantier de l'économie sociale a fait valoir la pertinence de la conduite d'une étude visant à circonscrire certains des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour favoriser une contribution plus efficace de l'économie sociale sur ces questions. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le ministère des Affaires municipales et des Régions apportent un soutien financier de **65 225 dollars** à la réalisation de cette étude.
- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et celui des Affaires municipales et des Régions apportent un soutien financier de **100 675 dollars** à la réalisation d'une étude du Chantier de l'économie sociale portant sur le renforcement de l'action citoyenne en culture au moyen de l'économie sociale.
- Le MAMR mettra en place un groupe de travail consacré à l'analyse prospective du secteur de l'économie sociale au Québec. Il sera composé des principaux intervenants gouvernementaux ainsi que des principaux acteurs et représentants du secteur.

7 Les mécanismes de suivi du plan d'action

L'accompagnement des acteurs régionaux et locaux par le gouvernement dans leur démarche d'opérationnalisation du plan d'action se traduira par trois mesures principales, soit :

- *La mise en place d'un comité interministériel afin d'assurer le suivi du plan d'action*
Un Comité interministériel veillera à ce que les acteurs régionaux et locaux soient en mesure d'utiliser efficacement les outils mis à leur disposition dans le cadre du plan d'action. Les mesures contenues dans le plan feront notamment l'objet d'un suivi au moyen d'un tableau de bord de gestion.
- *La mise en place d'une table technique en économie sociale rassemblant les répondants des ministères et organismes*
Le ministère des Affaires municipales et des Régions a sollicité les ministères et organismes pour que ceux-ci identifient des répondants en économie sociale. Un réseau a ainsi été constitué.
- *L'implication des conférences administratives régionales*
Les conférences administratives régionales (CAR) pourront assumer la concertation nécessaire à la mise en œuvre, sur le plan régional, des mesures du plan d'action.



Table des matières

Introduction	1
1 Un survol du développement de l'économie sociale au Québec	3
2 Un rappel sommaire des mesures gouvernementales de soutien au développement de l'économie sociale	5
3 Le soutien aux activités de mise en réseau des entreprises d'économie sociale	7
3.1. Un soutien accru au Chantier de l'économie sociale	7
3.2. Un appui à la structuration des réseaux d'économie sociale en région	8
3.2.1. La conclusion d'ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus	8
3.2.2. La mise en place du Fonds d'initiatives en économie sociale	9
3.2.3. Des interventions particulières sur le territoire de la métropole	10
3.2.4. La question de l'aide domestique : un premier mandat à examiner dans le cadre des ententes spécifiques	11
4 Des actions stratégiques en appui au développement de l'économie sociale	13
4.1. L'élaboration d'un portrait statistique de l'économie sociale au Québec	13
4.2. Le développement de la recherche portant sur l'économie sociale	14
4.3. Le développement de la main-d'œuvre des entreprises d'économie sociale	15
4.4. La révision du statut juridique des organismes à but non lucratif	16
4.5. La mise à jour et le développement du portail de l'économie sociale	16
4.6. L'appui aux actions internationales en matière d'économie sociale	17
5 Des mesures particulières pour le développement de l'économie sociale dans les régions du Québec	18
5.1. La sensibilisation des jeunes	18
5.2. Le renforcement des liens avec les communautés autochtones	18
5.2.1. Les Premières Nations	18
5.2.2. Les communautés inuites	19
5.3. L'intégration des personnes issues de l'immigration dans les régions du Québec	19
5.4. Le soutien aux entreprises d'économie sociale à mission culturelle et aux médias communautaires	21
5.4.1. Les entreprises d'économie sociale à mission culturelle et les artistes	21
5.4.2. Les médias communautaires	21
6 De nouvelles pistes à explorer	22
6.1. La réalisation d'une étude pour renforcer la contribution de l'économie sociale à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale	22
6.2. La réalisation d'une étude sur l'action citoyenne en matière de culture	22
6.3. Analyse prospective en économie sociale	23
7 Les mécanismes de suivi du plan d'action	25
Conclusion	26



Liste des sigles et abréviations

CAR	Conférences administratives régionales
CDR	Coopératives de développement régional
CIRIEC	Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives
CLD	Centre local de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRSHC	Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire
FAQDD	Fonds d'action québécois pour le développement durable
FDM	Fonds de développement de la métropole
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MCCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBNL	Organismes à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
PAFEES	Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles
PEFSAD	Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RISQ	Réseau d'investissement social du Québec
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SHQ	Société d'habitation du Québec
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales



Introduction

Le gouvernement du Québec rend public son **Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif**. Il vise à optimiser l'impact sur le développement du territoire de ce secteur d'activité économique qui comprend des coopératives et des organismes à but non lucratif. Il veut donner à ces acteurs du milieu, qui sont souvent porteurs d'innovations sociales, des moyens concrets d'accroître le dynamisme des régions et de répondre aux besoins des communautés qui y vivent.

Bien que basé sur un horizon de cinq ans, ce plan d'action comporte néanmoins certaines mesures dont l'application pourra s'étaler sur des périodes qui varieront les unes par rapport aux autres et qui seront adaptées à la disponibilité des ressources des instances engagées dans le développement de l'économie sociale.

Il comprend sept parties distinctes :

- Une première partie du plan présente un survol du développement de l'économie sociale au Québec. Elle permet de faire le point sur l'évolution de ce type d'activités qui s'y déploie depuis plus d'une centaine d'années.
- Une deuxième partie fait un rappel sommaire des contributions gouvernementales de soutien au développement de l'économie sociale depuis les cinq dernières années.
- Une troisième partie porte sur la bonification du soutien qui sera apporté aux activités de mise en réseau des entreprises d'économie sociale de façon à optimiser l'action de celles-ci dans leurs communautés respectives. Cette mesure comporte deux volets, soit le soutien au Chantier de l'économie sociale, qui est une corporation à but non lucratif réunissant des promoteurs d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activité, et l'appui à la structuration des réseaux régionaux de l'économie sociale au sein de pôles d'économie sociale. Des interventions particulières sont prévues pour la métropole compte tenu de l'ampleur du secteur de l'économie sociale sur ce territoire.
- Une quatrième partie regroupe les actions qui seront mises de l'avant en vue de soutenir les efforts de développement de l'ensemble des entreprises d'économie sociale.
- Une cinquième partie présente certaines mesures particulières s'adressant soit à des secteurs spécifiques d'activité soit à des groupes particuliers de la population québécoise dans le but de poursuivre et de renforcer le développement de l'économie sociale sur l'ensemble du territoire du Québec.
- Une sixième partie porte sur certaines initiatives susceptibles d'orienter le secteur de l'économie sociale vers de nouvelles voies de développement. Cette possibilité est illustrée au moyen de certains exemples.
- Enfin, une septième partie fait état des mécanismes qui seront mis en place pour assurer le suivi du plan d'action.

D'autres politiques ou mesures sont prises en considération dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif. C'est le cas notamment du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, du Pacte pour l'emploi ainsi que de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées¹. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que ce plan d'action s'inscrit dans la poursuite des orientations de la Stratégie pour le développement de toutes les régions rendue publique en 2007².

De plus, ce plan d'action, qui s'adresse aux acteurs et entreprises de l'économie sociale, s'inscrit en complémentarité des travaux visant l'élaboration du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

Enfin, la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif s'appuie sur un partenariat avec les acteurs de l'économie sociale aussi bien qu'avec les collectivités. Il prend notamment en compte le travail de concertation réalisé par le Chantier de l'économie sociale ainsi que par les acteurs du mouvement coopératif, les organismes communautaires et les intervenants en développement local. Ce partenariat pourra prendre diverses formes, selon la réalité régionale ou encore le secteur d'activité concerné, et reposera sur la vision d'une responsabilité partagée et d'une prise en charge individuelle et collective, dont l'objectif ultime est de favoriser l'occupation dynamique et durable du territoire québécois. Il convient de souligner, par ailleurs, que le présent plan d'action contribuera également à la réalisation des objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour des municipalités revitalisées et prospères rendu public en septembre 2008³.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2004), *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Québec, avril 2004, 79 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006), *Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Une force pour tout le Québec*, ministère des Affaires municipales et des Régions, Québec, iii + 68 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008), *Le Pacte pour l'emploi. Le Québec de toutes ses forces*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec, Québec, 31 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008), *Pour l'égalité en emploi. Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec, 47 pages.

2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008), *Stratégie pour le développement de toutes les régions. Des moyens accrus, une autonomie renforcée*, budget 2007-2008, ministère des Finances du Québec, Québec, février 2007, 41 pages.

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008), *Plan d'action gouvernemental pour des municipalités revitalisées et prospères*, ministère des Affaires municipales et des Régions, Québec, XVI + 43 pages.



1 Un survol du développement de l'économie sociale au Québec

Les premières entreprises québécoises d'économie sociale datent du XVIII^e siècle. Elles ont d'abord été mises sur pied, sous la forme de sociétés d'entraide et de mutuelles d'assurances, afin de garantir un secours temporaire aux milieux ouvriers. La première société d'assurances fut créée en 1789 et portait le nom de Société Bienveillante de Québec. À partir des années 1860 et 1870, ces entreprises ont connu une expansion remarquable.

Au début du XX^e siècle, les entreprises d'économie sociale ont pris un nouvel essor sous la forme de coopératives d'approvisionnement et de commercialisation formées dans le but d'améliorer la qualité de la vie des collectivités. Au même moment, les épargnants et les marchands se sont regroupés au sein de caisses d'épargne et de crédit constituant petit à petit le Mouvement Desjardins.

Puis, à partir des années 1930, le Québec encouragea le mouvement coopératif, les élites locales et ecclésiastiques à développer les secteurs de la consommation, des pêches, de la forêt, de l'éducation, de l'habitation et de l'hydroélectricité. Dès 1960, l'économie sociale s'intégra au mouvement populaire et communautaire.

Depuis 1940, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité est le porte-parole mandaté par les coopératives du Québec pour les représenter et favoriser le développement coopératif et mutualiste de tous les secteurs d'activité, et ce, dans toutes les régions du Québec. Cet organisme est financé par les réseaux coopératifs.

En 1985, les coopératives de développement régional ont été mises en place. Ces organisations qui regroupent les coopératives, d'une ou deux régions administratives, ont fourni les services techniques au démarrage de la grande majorité des coopératives créées au cours des vingt dernières années au Québec. Les CDR, outre les services techniques, ont pour mandat la concertation des coopératives de leur territoire.

Pour pallier les effets de la crise économique de la fin des années 1980, des acteurs de tous les milieux se sont engagés dans un processus de consultation ayant pour objectif le développement économique des communautés et le développement de l'employabilité des personnes. C'est alors que la création d'entreprises d'économie sociale, particulièrement dans le secteur de l'aide à domicile, a été privilégiée.

En 1995, la marche des femmes contre la pauvreté «Du pain et des roses» a revendiqué, entre autres, la consolidation des infrastructures sociales comme le système de garde de la petite enfance. Le gouvernement s'est alors donné le moyen de répondre à ces demandes en mettant sur pied un Comité d'orientation sur l'économie sociale. Le mandat de ce comité a consisté à émettre des recommandations quant aux orientations et critères clarifiant la définition de l'économie sociale ainsi qu'aux projets à mettre en place à cette fin.

En mars 1996, le gouvernement a convié tous les partenaires de la société civile à un Sommet sur l'économie et l'emploi. Dans un contexte de lutte au déficit, ce forum a permis aux acteurs de la société de débattre du devenir social et économique du Québec. C'est à la faveur du Sommet du gouvernement du Québec sur l'économie et l'emploi que le Chantier de l'économie sociale est devenu, à partir de 1999, un nouvel interlocuteur auprès du gouvernement du Québec.

De plus, en 1998, le gouvernement du Québec a mis en place les centres locaux de développement (CLD). Ces organismes financés par le gouvernement constituent des acteurs de première ligne auprès de l'entrepreneuriat local, dont celui de l'économie sociale. Depuis 2004, la responsabilité du développement local et du soutien à l'entrepreneuriat a été confiée aux municipalités régionales de comté (MRC) qui exercent cette compétence par l'entremise d'un CLD. Au cours de leurs dix premières années d'existence, les CLD ont soutenu plusieurs projets et ont accordé plusieurs millions de dollars pour le démarrage, le développement ou la consolidation d'entreprises d'économie sociale dans toutes les MRC ou territoires équivalents du Québec.

Il convient de souligner qu'en 2006 le Chantier de l'économie sociale a réuni à Montréal 700 délégués pour faire le bilan des réalisations des dix années précédentes et se donner des pistes d'action pour l'avenir du mouvement d'économie sociale, lequel a connu un essor important durant la décennie 1996-2006.

Des outils financiers ont été conçus à l'intention des OBNL et des coopératives au cours des dernières années, notamment le Réseau d'investissement social du Québec, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale et le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale à Investissement Québec.

En 2007, la responsabilité de la coordination des interventions gouvernementales en économie sociale a été confiée au ministère des Affaires municipales et des Régions.

La responsabilité de la consolidation et du développement coopératif est demeurée sous l'égide du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et elle a conduit à la signature d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et le mouvement coopératif et mutualiste québécois, représenté par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.



2 Un rappel sommaire des mesures gouvernementales de soutien au développement de l'économie sociale

Le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et des organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :

- l'entreprise d'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagers et les usagères;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Au cours des dernières années, dans une perspective d'harmonisation et d'intégration des outils de développement économique, le gouvernement du Québec a étendu au secteur de l'économie sociale les mesures de financement et les programmes d'aide aux entreprises qui, jusqu'alors, n'étaient destinés qu'au secteur privé.

Un bilan réalisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions auprès des ministères et organismes du gouvernement du Québec, qui administrent des programmes admissibles aux entreprises en économie sociale, permet de constater que, de 2003 à 2008, le gouvernement du Québec a ainsi contribué pour un montant de **8,4 milliards de dollars** en économie sociale, tous ministères, organismes et secteurs confondus.

Voici certains faits saillants de ce bilan.

En matière de services collectifs

- Le ministère de la Famille et des Aînés a versé **6,1 milliards de dollars** aux centres de la petite enfance et aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial sur une période de cinq ans. Il y a lieu de rappeler que le programme de places à contribution réduite pour les enfants de moins de cinq ans par les prestataires de services subventionnés a pour objet d'offrir des services de garde éducatifs à un coût minime pour les parents, soit une contribution parentale de sept dollars par jour, pour l'ensemble des enfants âgés de moins de cinq ans.
- La contribution du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'élève à **331,7 millions de dollars**. Celle-ci s'est plus particulièrement appliquée à l'aide domestique, au soutien au transport ambulancier, aux centres de périnatalité et au soutien communautaire en logement social.
- La Société d'habitation du Québec (SHQ) a attribué **589,2 millions de dollars** à des entreprises d'économie sociale par l'intermédiaire, entre autres, de deux programmes qui ne sont pas exclusivement destinés à ce type d'organisation, soit le programme Accès Logis et le programme Logement abordable.

En matière de développement économique

- Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a contribué pour un montant de **241 millions de dollars** à la mise en place de différentes mesures destinées à favoriser le développement économique du Québec. Une partie de ces fonds a été allouée à des projets d'économie sociale grâce à des mesures telles que le Capital régional et coopératif Desjardins, le Fonds étudiant solidarité travail Québec II, le financement des CLD par l'entremise des MRC afin de soutenir techniquement et financièrement les entreprises d'économie sociale, l'entente de partenariat entre le MDEIE et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité relativement au développement coopératif qui a remplacé le Programme d'aide aux coopératives de développement régional, le programme de soutien au développement d'entreprises d'économie sociale pour les communautés forestières.
- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Emploi-Québec ont contribué pour un montant de l'ordre de **346,7 millions de dollars** à des projets d'économie sociale. Ont bénéficié de cette contribution, entre autres, les entreprises d'insertion et les entreprises adaptées. D'autres mesures ont appuyé le fonctionnement d'entreprises d'économie sociale, soit les subventions salariales, la concertation pour l'emploi et l'intervention sectorielle. Enfin, les entreprises d'économie sociale ont pu soumettre des projets au Fonds pour soutenir des projets majeurs.
- Le gouvernement du Québec a soutenu la mise en place d'outils de développement pour l'économie sociale. Ainsi, le gouvernement du Québec a investi **10 millions de dollars** dans la Fiducie du Chantier de l'économie, dont l'objectif est de fournir aux entreprises d'économie sociale du financement à long terme. L'approvisionnement initial en capital de la Fiducie totalise **52,8 millions de dollars** qui proviennent, outre du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et de fonds fiscalisés. Par ailleurs, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) est doté d'un capital de **10,9 millions de dollars** provenant d'un partenariat public-privé. Le RISQ couvre le créneau d'investissement des **50 000 dollars** et moins et intervient auprès des entreprises qui sont en phase de démarrage, de consolidation, de redressement et d'expansion. De plus, Investissement Québec met notamment à la disposition des entreprises d'économie sociale deux programmes de financement : Entrepreneuriat collectif : financement des entreprises de l'économie sociale et Capitalisation des entreprises de l'économie sociale.

En matière d'environnement

- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que Recyc-Québec⁴ ont contribué pour un montant de l'ordre de **6,7 millions de dollars**, par l'intermédiaire notamment du Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles (PAFEES) et des programmes Actions et Partenariat en développement durable (2006-2010) du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)⁵.

En matière de transport

- Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé **334,3 millions de dollars** par l'intermédiaire de certaines mesures telles que la subvention au transport adapté destiné aux personnes handicapées, l'aide au transport collectif en milieu rural, le programme d'aide au développement et à l'entretien de la Route verte.

En matière d'arts et de culture

- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a versé **13,4 millions de dollars**, de 1996 à 2008, pour soutenir les médias communautaires.

4. RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer.
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>

5. Le Fonds d'action québécois pour le développement durable est un organisme à but non lucratif dont la mission est de susciter et de soutenir financièrement des projets porteurs et structurants qui, dans une optique de développement durable, visent à modifier les pratiques et à changer les comportements individuels et collectifs.
<http://www.faqdd.qc.ca>



3 Le soutien aux activités de mise en réseau des entreprises d'économie sociale

La mise en réseau des entreprises d'économie sociale présente plusieurs avantages. Elle facilite l'élargissement de l'offre de services de ces entreprises et favorise la création de partenariats de toutes sortes. Il est reconnu également que les organisations qui réussissent sont celles qui innovent davantage. Elles peuvent ainsi réduire leurs frais d'exploitation et réaliser des économies d'échelle intéressantes tout en offrant un meilleur service à leurs clientèles⁶. Le réseau est alors amené par ses membres à s'engager dans les activités nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

Le gouvernement entend faciliter la collaboration entre les organisations en bonifiant son soutien au Chantier de l'économie sociale et en appuyant la structuration des réseaux d'économie sociale en région.

3.1. Un soutien accru au Chantier de l'économie sociale

La mission du Chantier de l'économie sociale est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec et, ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de l'économie québécoise⁷. Il travaille à favoriser et à soutenir l'émergence, le développement et la consolidation d'entreprises et d'organismes d'économie sociale dans un ensemble de secteurs de l'économie. Ces entreprises collectives apportent ainsi une réponse originale aux besoins de leur communauté et contribuent à la création d'emplois durables.

Le MAMR et le Chantier de l'économie sociale ont signé, au printemps 2008, une entente quinquennale haussant de façon substantielle le soutien financier dont cet organisme pourra bénéficier pour accomplir sa mission et réaliser ses mandats. Cette entente vient concrétiser une mesure contenue à cet effet dans le Discours sur le budget 2008-2009. Le soutien annuel accordé par le gouvernement du Québec au Chantier de l'économie sociale est maintenant de **650 000 dollars**, ce qui représente une augmentation de l'ordre de près de 45 % par rapport au montant préalablement attribué à cet organisme.

Dans le cadre de l'entente convenue avec le Chantier de l'économie sociale, les principaux mandats confiés à l'organisme sont les suivants :

- promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec et en assurer la représentation;
- favoriser la concertation des différents acteurs, notamment en assurant la promotion de l'économie sociale auprès des élus et en collaborant avec les différents partenaires à l'élaboration de stratégies favorisant le développement de l'économie sociale;
- poursuivre la régionalisation des activités de promotion de l'économie sociale et de concertation avec les acteurs régionaux de l'économie sociale, notamment avec les Pôles régionaux de l'économie sociale;
- poursuivre les activités visant le développement de l'économie sociale et favoriser l'émergence ainsi que le développement d'entreprises d'économie sociale dans de nouveaux secteurs.

6. Les avantages de la collaboration entre les organisations ont été notamment largement illustrés par le professeur Réal Jacob de l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal, lors d'une conférence intitulée «Travailler en réseau... Plus facile à dire qu'à faire!» présentée au colloque Lanaudière à l'heure de l'intervention intégrée, Joliette, 10 octobre 2003.

7. <http://www.chantier.qc.ca/>

3.2. Un appui à la structuration des réseaux d'économie sociale en région

Les entreprises et les intervenants en économie sociale se sont regroupés, sur une base régionale qui correspond au territoire de la Conférence régionale des élus, au sein d'instances appelées «Pôles régionaux d'économie sociale» qui regroupent les principaux acteurs locaux et régionaux en matière d'économie sociale. Ces Pôles ont également conclu des ententes de partenariat avec le Chantier de l'économie sociale. La mission des Pôles est fondée plus particulièrement sur la promotion de l'économie sociale ainsi que sur la concertation des partenaires locaux et régionaux en économie sociale.

Plusieurs conférences régionales des élus ont déjà reconnu le Pôle régional d'économie sociale actif sur leur territoire. Certaines CRÉ fournissent au Pôle régional d'économie sociale de leur territoire un soutien qui peut prendre diverses formes (prêt de ressources humaines, soutien financier, etc.).

Afin d'optimiser l'action des Pôles régionaux d'économie sociale sur leur territoire, le gouvernement leur apportera un soutien financier. Cette aide financière servira à faciliter la concertation des acteurs locaux et régionaux ainsi que la promotion de l'économie sociale. Cela suppose, entre autres, la réalisation d'activités de mise en réseau, mais également des activités de communication et de promotion.

Ce soutien, qui sera sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et des Régions, en conformité avec sa mission⁸, incitera également les Pôles à participer à des rencontres nationales, de même qu'au fonctionnement d'instances nationales telles que le conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale et le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale. Les Pôles d'économie sociale seront aussi encouragés à élaborer un plan de développement adapté aux besoins des entrepreneurs collectifs et aux réalités de leur région respective.

Ce soutien financier se traduira concrètement par la conclusion d'ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus, la création d'un Fonds d'initiatives en économie sociale et des interventions particulières sur le territoire de la métropole.

3.2.1. La conclusion d'ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus

L'aide financière destinée notamment à soutenir l'action des Pôles d'économie sociale en région pourra faire l'objet d'une entente spécifique avec la CRÉ pour une durée de cinq ans⁹. Ainsi, chacune des CRÉ pourra bénéficier d'une somme annuelle maximale de **50 000 dollars** en provenance du MAMR. Les partenaires régionaux ou locaux qui le souhaitent pourront également participer à cette entente afin de contribuer à la réalisation d'objectifs en matière de développement de l'économie sociale. L'entente précisera également les conditions en fonction desquelles l'aide financière sera attribuée.

La conclusion de telles ententes spécifiques avec les CRÉ se fera dans le respect des spécificités des régions, s'adaptera aux priorités régionales et contribuera à structurer davantage le secteur de l'économie sociale dans l'ensemble des régions du Québec. Ainsi, la concertation entre les principaux partenaires sera améliorée, la synergie des interventions accentuée et leur influence sur le milieu sensiblement accrue.

8. Selon l'article 17.5.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q., chapitre M-22.1), le ministre a pour mission de soutenir le développement régional en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État.

9. Le MAMR pourra également proposer aux CRÉ la conclusion d'*addenda* dans le cas des ententes déjà en vigueur.

Les directions régionales du ministère des Affaires municipales et des Régions seront appelées, d'une part, à faciliter l'élaboration et la signature d'ententes spécifiques en matière d'économie sociale et, d'autre part, à assurer la coordination et l'harmonisation interministérielle requises pour la mise en œuvre de ces ententes dans le respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional. Il s'agira là d'une voie visant à soutenir le développement local et régional dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales en partenariat avec l'État.

Le rôle des directions régionales du MAMR en matière d'économie sociale se situe donc dans la concertation et l'accompagnement des partenaires intéressés à cette question, et ce, qu'il s'agisse d'acteurs des secteurs publics, parapublics, communautaires, voire d'autres types d'intervenants. Elles auront également la responsabilité de voir à la promotion et à la diffusion de l'entente auprès des membres de la Conférence administrative régionale.

Il convient de rappeler qu'à l'heure actuelle la situation des Pôles régionaux d'économie sociale apparaît diversifiée, notamment en raison du soutien que ceux-ci reçoivent du milieu régional et, également, des ressources dont ils peuvent se servir pour réaliser leurs activités.

Il est possible d'anticiper qu'un soutien plus effectif de l'action des Pôles par les partenaires régionaux, grâce à la signature d'ententes spécifiques en matière d'économie sociale, permettra d'améliorer grandement le fonctionnement de ces instances, mais aussi d'optimiser les répercussions de leurs actions. Les Pôles seront ainsi en mesure d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins et priorités de chacune des régions, une réponse qui correspondra davantage au consensus régional. L'action du MAMR favorisera donc la consolidation des Pôles régionaux d'économie sociale en améliorant leurs capacités d'action, ce qui concourra au développement des territoires.

Action

Le ministère des Affaires municipales et des Régions favorisera la signature d'ententes spécifiques en économie sociale. À la signature de telles ententes sera liée une somme annuelle maximale de 50 000 dollars qui pourra être consacrée au soutien du Pôle régional en économie sociale, ce qui facilitera notamment la mise en réseau et le développement des entreprises d'économie sociale. Une enveloppe totale de 4,5 millions de dollars sera consacrée aux ententes spécifiques sur une période de cinq ans.

3.2.2. La mise en place du Fonds d'initiatives en économie sociale

La responsabilité de la coordination des interventions gouvernementales en matière d'économie sociale suppose la réalisation de certaines interventions à portée nationale visant, entre autres, à documenter certains sujets stratégiques associés au développement de l'économie sociale sur l'ensemble du territoire québécois et, également, à appuyer des problématiques en émergence de même que des initiatives porteuses situées en amont des actions régionales.

Un Fonds d'initiatives en économie sociale, doté d'une enveloppe annuelle de **100 000 dollars**, sera mis en place afin de permettre au MAMR d'assumer pleinement sa responsabilité en cette matière. Plus précisément, ce Fonds permettra d'apporter un soutien financier à la réalisation d'études, de recherches ou d'autres types d'activités susceptibles de favoriser le développement des connaissances ayant trait au secteur de l'économie sociale et, ainsi, de mieux articuler les interventions gouvernementales les unes par rapport aux autres et d'accroître, dans la mesure du possible, la cohérence et les effets positifs pour les communautés.

Action

Un Fonds de 500 000 dollars, soit une enveloppe annuelle de 100 000 dollars, sera créé en vue de soutenir la réalisation de certains projets spécifiques en matière d'économie sociale, qu'il s'agisse d'actions utiles à la prise de décision ou encore d'actions destinées à un secteur ou à une région aux prises avec une problématique particulière pour laquelle il est considéré opportun d'intervenir.

3.2.3. Des interventions particulières sur le territoire de la métropole

L'ampleur du secteur de l'économie sociale sur le territoire de la métropole justifie une intervention particulière, adaptée à ce secteur d'activité. En effet, selon une étude de la Chaire en économie sociale du Canada, il y aurait, sur l'île de Montréal, 3 590 établissements en économie sociale, dont 2 360 établissements employeurs et, en excluant les grands employeurs que sont Desjardins et la Coop fédérée, 61 500 employés rémunérés.

Outre le financement de trois ententes spécifiques avec les CRÉ de Montréal, Laval et Longueuil, le ministère des Affaires municipales et des Régions réservera une somme de **850 000 dollars** annuellement sur une période de cinq ans, dans le cadre du Fonds de développement de la métropole, afin de soutenir certaines actions porteuses en ce domaine. Ainsi, un premier projet consistera à soutenir le développement de services spécialisés s'adressant aux entreprises d'économie sociale du territoire de la métropole. Le MAMR y consentira **150 000 dollars** par année, durant quatre ans, et invitera ses partenaires, notamment la Ville de Montréal, à collaborer à ce projet.

Le solde du montant prévu servira à financer des projets présentés par des entreprises d'économie sociale, ces projets devant être conformes aux normes du FDM, soit, entre autres, être structurants pour la métropole, assurer l'amélioration du cadre de vie et du fonctionnement des services et équipements d'envergure métropolitaine, assurer le rayonnement de la métropole. Les projets qui seront présentés au FDM devront également se conformer aux normes suivantes : le cumul des aides financières gouvernementales fédérales et provinciales ne pourra excéder 70 % des coûts admissibles et les contributions ne pourront servir à couvrir le fonctionnement des organismes, y compris les salaires, ni leurs déficits éventuels.

C'est donc dire qu'une aide à la structuration de certains secteurs importants au développement de la métropole pourra être apportée aux acteurs locaux et régionaux, de même qu'un soutien particulier destiné à la réalisation d'actions spécifiques en réponse aux besoins de certains groupes de la population.

Dans la perspective d'assurer la meilleure concertation possible, la ministre consultera, avant de prendre une décision, le Pôle régional dans lequel le projet est développé et, au besoin, d'autres acteurs dont l'appui pourra être considéré comme stratégique, et ce, afin d'en favoriser l'acceptation sociale.

Action

Le ministère des Affaires municipales et des Régions réservera 1 million de dollars par année, pendant cinq ans, soit un total de 5 millions de dollars, pour la conclusion d'ententes spécifiques avec les CRÉ de Montréal, Laval et Longueuil, pour favoriser le développement de services spécialisés s'adressant aux entreprises d'économie sociale ainsi que pour le soutien à des projets structurants de développement en économie sociale à partir du Fonds de développement de la métropole.

3.2.4. La question de l'aide domestique : un premier mandat à examiner dans le cadre des ententes spécifiques

Les services d'aide domestique favorisent le maintien à domicile de milliers de personnes, principalement des aînés, tout en apportant un soutien aux proches de ces personnes. Ces services peuvent être offerts par des entreprises spécialisées dans ce domaine, qu'il s'agisse d'organismes à but non lucratif ou de coopératives qui desservent l'ensemble du territoire québécois, ainsi que par certains organismes communautaires.

Les entreprises d'économie sociale en aide domestique emploient des milliers de personnes; elles fournissent plus de 5 millions d'heures de services par année à des dizaines de milliers de clients (près de 75 000 en 2007-2008), dont une forte proportion est âgée de plus de 65 ans. Le service offert est fonction du besoin exprimé. Il peut être requis sur une base temporaire, être plus ou moins limité ou, encore, être de courte ou de longue durée. Les clients de ces entreprises peuvent bénéficier du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), géré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)¹⁰.

Par ailleurs, compte tenu du vieillissement de la population, le nombre de personnes ayant des besoins en matière d'aide domestique est appelé à croître de façon notable dans les prochaines années.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engage à ajouter au panier de services prévu au PEFSAD des services de gardiennage pour les enfants et des services de présence et de surveillance pour les adultes. Un tel ajout pourrait s'avérer utile aux familles dont un de leurs membres est âgé ou handicapé. Cet élargissement de l'offre de service des entreprises d'aide domestique donnera un répit aux aidants naturels et permettra un meilleur arrimage avec la politique de soutien à domicile du MSSS.

Comme la situation des entreprises d'aide domestique est différente selon les régions, il serait pertinent de disposer d'un portrait de la situation de ce secteur dans chacune des régions. Le MAMR demandera donc, dans le cadre des ententes spécifiques à conclure avec les CRÉ (voir section 3.2.1 ci-dessus), à ce qu'un tel portrait soit élaboré et déposé au gouvernement. Ce portrait devra notamment tenir compte des plans d'action découlant des ententes spécifiques en matière de conditions de vie des aînés lorsque ces ententes abordent la question de l'aide domestique.

Les Pôles régionaux en économie sociale pourront jouer un rôle actif dans la préparation de ce portrait, et ce, en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux et régionaux actifs dans ce secteur. Certains éléments, telles la situation financière des entreprises d'aide domestique, la reconnaissance de la dimension relationnelle du travail effectué par les personnes au service de ce type d'entreprise ainsi que la mise en place de la norme professionnelle élaborée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire, feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette opération.

De plus, un comité interministériel spécifiquement consacré à l'analyse de la situation des entreprises de ce secteur sera mis en place. Ce comité regroupera les principaux ministères et organismes concernés par la question, notamment le MSSS, le MAMR, le MDEIE, le MESS, le MFA, le MCCC et le MICC. Il aura pour mandat, sur la base du portrait de la situation des entreprises d'aide domestique brossé dans chacune des régions, de formuler des recommandations en vue d'optimiser les interventions dans ce domaine. Les représentants des réseaux d'entreprises d'économie sociale en aide domestique seront associés à la démarche. Conformément à la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes¹¹, le Secrétariat à la condition féminine participera aux travaux du comité interministériel pour apporter sa collaboration dans le recours à l'analyse différenciée selon les sexes.

10. Le PEFSAD a comme objectifs de développer un réseau solide d'entreprises de services d'aide domestique et d'encourager les personnes à se procurer des services auprès de ces entreprises. Selon les données du MSSS, un montant de 52 571 065 dollars a été versé dans le cadre de ce programme au cours de l'année 2007-2008.

11. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2007), *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes*, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Québec, 91 pages.

Action

Il sera prévu dans le cadre des ententes spécifiques à conclure avec les CRÉ qu'un portrait de la situation particulière des entreprises d'aide domestique actives dans la région sera réalisé et déposé au gouvernement. De plus, un comité interministériel spécifiquement consacré à la structuration des entreprises de ce secteur sera mis en place. Ce comité regroupera des représentants des principaux ministères et organismes concernés par la question, notamment le MSSS, le MAMR, le MDEIE, le MESS, le MFA, le MCCCCF et le MICC.



4 Des actions stratégiques en appui au développement de l'économie sociale

Le développement de l'économie sociale au Québec, ainsi que dans chacune de ses régions, suppose que soient rendus disponibles certains instruments qui permettront aux institutions publiques et privées concernées de prendre des décisions éclairées et d'atteindre des objectifs communs.

Le gouvernement entend à cet effet mettre de l'avant un ensemble d'actions stratégiques sur la base de six éléments fondamentaux, soit :

- 1) L'élaboration d'un portrait statistique de l'économie sociale au Québec;
- 2) Le développement de la recherche portant sur l'économie locale;
- 3) Le développement de la main-d'œuvre des entreprises d'économie sociale;
- 4) La révision du statut juridique des organismes à but non lucratif;
- 5) La mise à jour et le développement du portail de l'économie sociale;
- 6) L'appui aux actions internationales en matière d'économie sociale.

4.1. L'élaboration d'un portrait statistique de l'économie sociale au Québec

L'élaboration d'un portrait statistique de l'économie sociale au Québec représente un outil important pour guider, de façon optimale, les interventions de développement au sein de ce secteur. Un tel outil permettra de prendre en considération les spécificités régionales et d'adapter les mesures et les programmes destinés aux acteurs de l'économie sociale.

Plusieurs de ces acteurs disposent déjà de données sur le sujet, que l'on songe aux ministères et organismes qui apportent un soutien aux entreprises d'économie sociale ou qui disposent déjà de certaines bases de données sur les entreprises d'économie sociale ou encore aux centres de recherche regroupant un certain nombre de chercheurs spécialisés dans le domaine.

Un portrait statistique étoffé de l'économie sociale au Québec permet de s'appuyer sur les points forts de ce secteur et offre ainsi plusieurs avantages.

- Il permet de cerner les éléments en voie d'émergence, ce qui donne des indications sur l'adéquation de la réponse aux besoins des communautés.
- Il permet de déterminer des facteurs favorables à l'action des entreprises associées à l'économie sociale.
- Il apporte des précisions sur les obstacles auxquels l'économie sociale peut faire face.
- Il sert de base à une évaluation de l'activité de l'économie sociale afin de l'orienter pour mieux tenir compte des besoins et des attentes des communautés.
- Il permet, enfin, à chacune des régions de disposer d'un portrait reflétant sa réalité particulière.

Dans ce dernier cas, il convient de souligner que des portraits régionaux existent déjà depuis quelques années. Toutefois, même si la plupart de ces portraits s'appuient sur la définition de l'économie sociale adoptée et promue par le Chantier de l'économie sociale, leur contenu dépend largement des objectifs poursuivis par les auteurs de chacun de ceux-ci¹², de sorte qu'ils ne permettent pas d'effectuer des comparaisons entre les différentes régions.

Par ailleurs, les travaux inhérents à la réalisation d'un portrait global de l'économie sociale au Québec pourraient requérir la collaboration des principaux partenaires et des ministères et organismes concernés. Les milieux de la recherche pourront également être mis à contribution dans la réalisation de ces travaux.

Action

Le gouvernement entend mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants des principaux partenaires et des ministères et organismes concernés ainsi que des milieux de la recherche. Ce groupe de travail se verra attribuer le mandat d'examiner les voies à privilégier, les moyens requis pour atteindre l'objectif de même que le calendrier des travaux à réaliser en vue d'établir un portrait statistique global de l'économie sociale au Québec. Le groupe de travail pourra s'appuyer sur les statistiques détaillées sur les coopératives dont le gouvernement dispose.

4.2. Le développement de la recherche portant sur l'économie sociale

L'économie sociale est un sujet d'intérêt pour plusieurs centres de recherche à l'heure actuelle. Les travaux portant sur la gestion sont une voie de développement à privilégier pour l'avenir, considérant les spécificités de l'entreprise d'économie sociale.

De même, assurer le transfert des résultats de recherche sur le terrain, aux acteurs de l'économie sociale, est un objectif important pour en favoriser l'utilité auprès des parties intéressées dans toutes les régions du Québec quelles que soient leurs spécificités. Le programme de recherche, de formation et de transfert du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale, actif dans les huit régions québécoises où l'on trouve une université peut favoriser l'atteinte de cet objectif. Ce réseau, pour poursuivre ses activités, a besoin notamment du maintien du soutien du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC).

Aussi, ce sont les acteurs régionaux d'économie sociale qui connaissent le mieux les innovations sociales mises en œuvre dans les entreprises d'économie sociale et qui sont le plus en mesure de poser un diagnostic sur les possibilités de transfert de ces innovations dans d'autres entreprises de la région ou, plus largement, du Québec.

Ils peuvent donc contribuer à l'établissement des besoins de recherche en vue d'apporter une solution à une situation problématique dans une ou plusieurs régions. De plus, ces derniers représentent sans doute les organisations les plus appropriées pour apporter un soutien aux entreprises qui souhaiteraient se servir des innovations expérimentées par d'autres et qui auront fait l'objet d'une évaluation positive par des chercheurs. Il y a lieu, dans cette perspective, de favoriser le développement de leurs capacités de s'associer avec les autres afin de maximiser l'utilité des actions réalisées en matière de recherche.

12. La diversité des portraits régionaux d'économie sociale a suscité l'élaboration d'un document intitulé *Le portrait des portraits : propositions méthodologiques pour l'élaboration d'un portrait régional de l'économie sociale*, par Pierre-Mathieu Le Bel, Juan-Luis Klein et Jean Carrière avec la collaboration de Denis Bussièrès et Jean Robitaille, Cahiers de l'ARUC-ÉS, Collection Recherche, N° R-18, décembre 2004.

Il convient de rappeler que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation dispose d'une mesure à l'intérieur d'un programme intitulé : Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet 2 : Soutien à l'innovation sociale et aux projets structurants. Ce programme réservé pour le soutien à des projets au transfert de connaissances est en vigueur jusqu'en 2010.

Action

Le gouvernement favorise le soutien à la valorisation et au transfert de connaissances et, à cet effet, les projets de recherche dans le domaine de l'économie sociale sont admissibles au programme majoré par la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation 2006-2010. Ce sont 500 000 dollars qui sont disponibles annuellement pour l'élaboration de projets de transfert de connaissances en sciences sociales et humaines, art et lettres. Les Pôles régionaux d'économie sociale peuvent bénéficier de ce Programme de soutien à la valorisation et au transfert.

4.3. Le développement de la main-d'œuvre des entreprises d'économie sociale

Le gouvernement du Québec est sensible à l'importance de la formation et du développement de la main-d'œuvre en économie sociale. Il appuie depuis dix ans déjà les travaux du Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire.

Le CSMO-ÉSAC a pour mission de favoriser et de consolider la concertation et le partenariat afin de soutenir le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Il vise à assurer le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi sur le plan sectoriel par la mobilisation et la concertation des principaux acteurs concernés, par une connaissance approfondie du marché du travail et par l'élaboration de stratégies d'action et de formation continue.

À titre d'exemple des productions réalisées, le CSMO-ÉSAC a rendu disponible un cahier d'auto-formation portant, entre autres, sur la gestion des organisations du secteur ainsi que sur les rôles et obligations des membres du conseil d'administration.

Les entreprises d'économie sociale sont, pour la plupart, de petites entreprises. Elles ne sont généralement pas assujetties à la Loi favorisant la reconnaissance et le développement des compétences de la main-d'œuvre, leur masse salariale ne dépassant pas un million de dollars.

Toutefois, la formation de la main-d'œuvre est essentielle pour assurer la pérennité des entreprises d'économie sociale, même s'il peut s'avérer difficile de mettre sur pied des formations destinées à des entreprises situées dans l'ensemble du Québec.

Action

Le gouvernement entend faciliter la formation des personnes à l'emploi des entreprises d'économie sociale, notamment en matière de gestion.

Même si le développement de l'économie sociale remonte déjà à plusieurs décennies, il demeure important, pour le gouvernement du Québec, de poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des intervenants concernés par le développement de l'économie sociale.

Action

Le gouvernement souhaite favoriser une plus grande sensibilisation à l'économie sociale auprès des principaux intervenants gouvernementaux concernés, dont les personnes travaillant dans des centres locaux d'emploi qui sont appelées à rencontrer aussi bien les promoteurs d'entreprises d'économie sociale que les personnes susceptibles d'être intéressées à travailler au sein de telles organisations.

4.4. La révision du statut juridique des organismes à but non lucratif

Le statut juridique des organismes à but non lucratif, qui sont actuellement régis par la troisième partie de la Loi sur les compagnies, est une préoccupation d'importance, aussi bien pour les acteurs de l'économie sociale que pour les parties concernées par le développement de l'économie du Québec.

Il convient de rappeler qu'en 2004 le Registraire des entreprises a soumis à la consultation un projet de révision de cette partie de la Loi sur les compagnies intitulé *Proposition pour un nouveau droit québécois des associations personnifiées*¹³. Plusieurs acteurs ont déposé des mémoires à cette occasion comportant des positions défavorables sur certains éléments importants de la proposition. Ainsi, certains spécialistes du milieu universitaire ont fait connaître leur point de vue sur le document de consultation – à titre d'exemple, ce fut le cas du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC).

Action

Le ministère des Affaires municipales et des Régions estime opportun, en tant que responsable de la coordination des interventions gouvernementales dans le secteur de l'économie sociale, de participer à la réflexion sur la révision de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et, au besoin, de proposer certaines règles de gouvernance favorisant le développement des associations personnifiées.

Le MAMR appuiera, dans cette perspective, les entreprises de l'économie sociale dans leur réflexion sur la modernisation de l'encadrement des associations personnifiées. À cette fin, il entend, au besoin, confier un mandat à un spécialiste du sujet afin de les aider à formuler leurs commentaires.

4.5. La mise à jour et le développement du portail de l'économie sociale

Le portail de l'économie sociale est un outil précieux pour les acteurs associés au développement de l'économie sociale, qu'il s'agisse des promoteurs eux-mêmes, des instances susceptibles de leur fournir un soutien, que ce soit dans la phase de démarrage de l'entreprise ou pour un aspect particulier de son fonctionnement ou, encore, pour les personnes désireuses de travailler dans le secteur.

En effet, le portail de l'économie sociale regroupe de l'information non seulement sur les secteurs d'activité où il est possible de trouver des entreprises d'économie sociale, mais également sur d'autres types d'initiatives prises par les acteurs concernés par le secteur.

13. Cette appellation est également utilisée pour désigner les organismes à but non lucratif.

Le portail de l'économie sociale peut donc être vu comme une plate-forme pour les ministères et organismes du gouvernement afin de rendre accessible l'information sur les programmes susceptibles de fournir un soutien aux promoteurs d'entreprises collectives.

Action

Le gouvernement entend favoriser l'utilisation, par les ministères et organismes concernés, du portail de l'économie sociale comme véhicule d'information.

4.6. L'appui aux actions internationales en matière d'économie sociale

L'économie sociale, appelée également dans certaines administrations «économie solidaire», se développe sur tous les continents. Plusieurs pays adoptent des politiques publiques qui visent la reconnaissance et le soutien de ce secteur. Des organisations internationales, entre autres l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT), appuient ce secteur dans la mesure où elles estiment que celui-ci a contribué au développement des pays du nord et du sud, et ce, en favorisant un développement plus équitable.

Le dynamisme de l'économie sociale québécoise est connu à l'extérieur de ses frontières. Le Sommet de l'économie sociale et solidaire, organisé à l'automne 2006, est un événement qui peut être considéré comme un témoignage de l'intérêt suscité par le modèle québécois de l'économie sociale, des représentants et représentantes de 23 pays y ayant participé.

L'expérience québécoise se caractérise aussi bien par de nombreuses réalisations des acteurs de la société civile que par le rôle actif joué par le gouvernement du Québec dans le développement de l'économie sociale.

Le dialogue et les divers partenariats qui ont émergé entre les acteurs de l'économie sociale et l'État québécois au cours de la dernière décennie ont suscité un intérêt soutenu sur la scène internationale. Il en a résulté des échanges et des projets conjoints, notamment entre le Chantier de l'économie sociale, ses réseaux membres et des réseaux de l'économie sociale et solidaire de plusieurs pays, dont le Brésil, l'Argentine, le Mexique, la France, la Belgique, l'Espagne, mais également de certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Le gouvernement du Québec a apporté un soutien à ces échanges ou à ces projets.

Par conséquent, le gouvernement est conscient de l'importance d'entretenir des relations suivies avec d'autres administrations, et ce, afin d'être en mesure de s'inspirer de leurs expériences. Il est également sensible à la nécessité d'adapter aux spécificités du contexte québécois celles qui vont dans le sens des orientations privilégiées.

Action

En concordance avec les objectifs et priorités de la Politique internationale du Québec, le gouvernement compte appuyer les initiatives en matière de relations internationales qu'il jugera porteuses aussi bien pour le développement du secteur de l'économie sociale que pour la qualité de la vie des communautés visées.



5 Des mesures particulières pour le développement de l'économie sociale dans les régions du Québec

Certains ministères et organismes du gouvernement, bien que devant faire face à un contexte budgétaire de plus en plus difficile, estiment important que soient mises en place des mesures particulièrement favorables au développement de l'économie sociale, et ce, en raison, notamment, de l'effet positif de ces initiatives sur le mieux-être des citoyennes et des citoyens du Québec. Ces mesures spécifiques s'adressent soit à des groupes de la population ou à des secteurs d'activité.

5.1. La sensibilisation des jeunes

Le gouvernement du Québec entend favoriser la sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et aux opportunités offertes par les entreprises ou organismes qui y sont rattachés. Il permettra ainsi de mieux faire connaître les différentes facettes de ce secteur qui peuvent répondre aux aspirations des jeunes Québécois, et ce, particulièrement en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Déjà, certaines entreprises constituent des exemples intéressants de développement de l'économie sociale par des jeunes, que l'on pense à L'Échappée Bleue, une coopérative en tourisme social au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à la Coopérative La Mauve, une coopérative de solidarité de commerce équitable local en agriculture et en alimentation, située dans la région de la Chaudière-Appalaches et à 1|20media, une coopérative de travail œuvrant dans le domaine du design graphique et du multimédia, située en Outaouais.

Action

Le gouvernement verra à mieux outiller les réseaux œuvrant auprès des jeunes afin de leur faire connaître davantage l'économie sociale et les attraits de ce secteur économique. Pour ce faire, il spécifiera dans la future Stratégie d'action jeunesse les moyens à déployer à l'égard des réseaux œuvrant auprès des jeunes.

5.2. Le renforcement des liens avec les communautés autochtones

Le gouvernement entend mettre de l'avant un ensemble de mesures en matière d'économie sociale de façon à renforcer les liens avec les Premières Nations et les communautés inuites.

5.2.1. Les Premières Nations

L'économie sociale paraît méconnue dans de nombreuses communautés autochtones. Toutefois, les valeurs propres à l'économie sociale rejoignent plusieurs des valeurs autochtones. Ainsi, des expériences collectives ont vu le jour, entre autres, chez les Cris.

Par ailleurs, plusieurs initiatives ont déjà été prises aussi bien par le gouvernement du Québec que par des partenaires de la société civile pour resserrer les liens avec les Premières Nations. À titre d'exemple, lors du Forum socioéconomique des Premières Nations, qui s'est tenu en octobre 2006 à Mashteuiatsh, le Chantier de l'économie sociale a signé une entente de partenariat avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones. Cette entente vise à favoriser la mise en œuvre de stratégies et d'actions en faveur de l'économie sociale, à voir à sa promotion et à assurer le partage de l'expertise que possède le Chantier de l'économie sociale, et ce, tout en respectant l'approche propre au Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Action

Le gouvernement entend apporter un soutien financier de 300 000 dollars, sur trois ans, à la mise en œuvre d'une démarche de formation et de soutien technique visant le renforcement des initiatives d'entrepreneuriat collectif hors réserve, et ce, en collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones.

Ainsi, le ministère des Affaires municipales et des Régions apportera une aide financière au Regroupement des centres d'amitié autochtones de l'ordre de 200 000 dollars.

Le Secrétariat aux affaires autochtones contribuera également à cet objectif et fournira à cette fin un montant de 100 000 dollars.

5.2.2. Les communautés inuites

L'entrepreneuriat collectif est inspirant pour le développement des communautés inuites. Le gouvernement du Québec s'est déjà engagé à cet égard. À titre d'exemple, le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, fondé sur un partenariat entre le gouvernement du Québec, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, vise à développer une véritable culture entrepreneuriale chez les jeunes et à en promouvoir les valeurs auprès de cette clientèle.

Des entreprises d'économie sociale pourraient aussi représenter une voie destinée à apporter des solutions adaptées aux besoins et aux préoccupations de certains groupes de la population, les aînés par exemple.

Action

Conformément à la décision du Conseil des ministres de mars 2008 en réponse à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, le gouvernement apportera un soutien aux communautés inuites désireuses de se doter d'entreprises d'économie sociale susceptibles de répondre à certains besoins prioritaires par ses membres, notamment par les personnes âgées. Le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Famille et des Aînés assureront cet accompagnement.

5.3. L'intégration des personnes issues de l'immigration dans les régions du Québec

Le développement des régions du Québec doit s'appuyer sur une main-d'œuvre bien formée et suffisante. Cependant, la conjoncture du marché du travail est marquée par des pénuries de main-d'œuvre. La croissance de la population active apparaît comme un facteur majeur à cet égard, notamment grâce à la mise en place de mesures dynamiques d'attraction, d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes qualifiées et à leur participation au marché du travail.

Il y a avantage à compter sur l'apport de l'immigration. Les personnes immigrantes admises au Québec sont jeunes. En effet, selon les données du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, en 2007, près de 70 % d'entre elles avaient moins de 35 ans et plus des deux tiers avaient 14 ans ou plus de scolarité. Par ailleurs, en 2007, les personnes immigrantes admises au Québec depuis cinq ans et moins (âgées de 25 à 54 ans) étaient aux prises avec un taux de chômage de 14,2 % par rapport à 5,6 % pour l'ensemble de la population québécoise.

De plus, il convient de préciser qu'une proportion importante des postes disponibles sur le marché du travail, soit environ la moitié d'entre eux, selon des perspectives professionnelles récentes d'Emploi-Québec, se situent en région, alors qu'environ 80 % des personnes immigrantes s'établissent dans la région de Montréal. Une telle situation soulève la question de la régionalisation de l'immigration, régionalisation qui ne peut être dissociée de l'accès à des services, notamment aux services de garde, au transport collectif, aux activités culturelles, à l'accès à un emploi pour le conjoint du nouvel arrivant, etc.

Il y a lieu de souligner également que la question de l'intégration des personnes issues de l'immigration est associée à celle de la gestion de la diversité au sein de la société québécoise.

Le Chantier de l'économie sociale a constitué le groupe de travail Comité d'orientation – économie sociale et communautés culturelles consacré à la question de l'intégration des personnes issues de l'immigration à la société québécoise et qui comprend des représentants gouvernementaux, des représentants d'entreprises d'économie sociale et des partenaires socioéconomiques.

Les membres du groupe de travail ont reconnu la pertinence de s'engager dans la réalisation d'actions sur cette question. Ils devraient pouvoir également compter sur la collaboration du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes. Il s'agit d'actions qui visent des objectifs associés :

- à la connaissance concrète de la situation à cet égard;
- au développement d'outils de sensibilisation aux avantages de l'inclusion de personnes issues de l'immigration sur le territoire et dans les organisations;
- au soutien aux projets développés par les promoteurs immigrants ou par des promoteurs qui entendent formellement faire une plus grande place aux personnes issues de l'immigration au sein de leur organisation;
- au développement de pratiques liées à une meilleure gestion de la diversité dans les organisations;
- à l'élaboration concertée de stratégies de régionalisation de l'action sur le sujet.

Ces actions seront complémentaires de celles entreprises dans le cadre de l'élaboration du deuxième Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Quelques exemples concrets permettent d'illustrer le potentiel de développement d'entreprises d'économie sociale pour l'intégration de personnes issues de l'immigration. On peut citer en exemples Les Petites Mains, une entreprise montréalaise qui emploie et forme des femmes immigrantes dans le domaine de la couture et le Resto Plateau, une entreprise à Montréal qui permet l'insertion d'un nombre important de personnes immigrantes et offre également des repas à prix très modestes.

Action

Le Chantier de l'économie sociale pourra compter sur la participation des ministères et organismes concernés aux travaux du Comité d'orientation – économie sociale et communautés culturelles qu'il a mis en place. Le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles entend apporter un appui financier de 150 000 \$ sur trois ans pour la mise en œuvre du plan de travail proposé par le Comité d'orientation.

Ces travaux seront notamment orientés, dans un premier temps, sur la connaissance concrète de la participation des personnes issues de l'immigration aux entreprises d'économie sociale. Le Comité prévoit aussi mener parallèlement des travaux visant le développement d'outils de sensibilisation et la promotion de pratiques de gestion de la diversité.

5.4. Le soutien aux entreprises d'économie sociale à mission culturelle et aux médias communautaires

Le gouvernement a prévu mettre en place certaines mesures particulières en vue de soutenir les entreprises d'économie sociale à mission culturelle et les artistes ainsi que les médias communautaires.

5.4.1. Les entreprises d'économie sociale à mission culturelle et les artistes

Les entreprises d'économie sociale à mission culturelle sont très présentes dans les régions du Québec. Elles œuvrent de différentes façons dans plusieurs disciplines artistiques et elles sont aussi présentes dans le secteur du tourisme et des loisirs culturels. Ces entreprises contribuent à la vitalité de la culture en favorisant la participation et la prise en charge citoyenne de la vie culturelle, une des préoccupations importantes de la Politique culturelle du Québec.

Le soutien aux artistes représente une voie d'action importante pour le gouvernement du Québec, préoccupé par la qualité de la vie des communautés, où que celles-ci se situent.

Ainsi, à la suite du Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle, et tel qu'on l'a annoncé à ce moment, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation entend apporter un soutien financier au démarrage d'entreprises collectives dans le domaine des arts et de la culture, qu'il s'agisse de coopératives¹⁴ ou d'organismes à but non lucratif¹⁵, et ce, afin, entre autres, de favoriser l'amélioration, pour les artistes et les créateurs de la relève, des conditions d'exercice de leur profession.

Action

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation affectera 3 millions de dollars au démarrage d'entreprises collectives à Montréal dans le domaine des arts et de la culture, à raison de 1 million de dollars par année, et ce, à compter de la présente année.

5.4.2. Les médias communautaires

Les médias communautaires contribuent à l'enrichissement et à la diversification de l'information locale et régionale, notamment en donnant une voix aux populations qu'ils desservent. Grâce à leur ancrage dans les communautés, ces médias participent au développement des régions. Ils contribuent aussi à la valorisation de la langue française.

Le 15 février 1995, le gouvernement adoptait l'énoncé de politique gouvernementale demandant que ses ministères, organismes et entreprises effectuent au moins 4 % de leurs dépenses annuelles de placement publicitaire auprès des médias communautaires. En 2007-2008, cette proportion n'a atteint que 2,5 %.

Action

Le gouvernement entend réitérer l'énoncé de politique gouvernementale demandant que ses ministères, organismes et entreprises effectuent au moins 4 % de leurs dépenses annuelles de placement publicitaire auprès des médias communautaires et se donner les outils nécessaires à l'atteinte de la cible souhaitée. Le Comité permanent sur les médias communautaires, coordonné par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a fait de l'atteinte du 4 % de placement publicitaire sa priorité pour 2008-2009.

14. Plusieurs types de coopératives pourront bénéficier d'un tel soutien financier, soit les coopératives de travail, les coopératives de producteurs de même que les coopératives de solidarité.

15. Il s'agit d'OBNL constitués en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et présentant les caractéristiques généralement dévolues aux entreprises d'économie sociale.



6 De nouvelles pistes à explorer

Au cours des prochaines années, des initiatives nouvelles, qui peuvent prendre diverses formes, pourront être mises en place afin de poursuivre le développement de l'économie sociale au Québec. Parmi ces nouvelles initiatives, on peut déjà identifier deux actions principales, soit :

- 1) La réalisation d'une étude pour renforcer la contribution de l'économie sociale à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- 2) La réalisation d'une étude sur l'action citoyenne en matière de culture;
- 3) La création d'un comité de prospective en économie sociale.

6.1. La réalisation d'une étude pour renforcer la contribution de l'économie sociale à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Dans le cadre de la préparation du deuxième Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le Chantier de l'économie sociale a fait valoir la pertinence de la conduite d'une étude visant à circonscrire certains des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour favoriser une contribution plus efficace de l'économie sociale sur ces questions.

Les objectifs de ces travaux sont axés sur la participation de l'investissement privé à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, l'utilisation possible du pouvoir d'achat des administrations publiques auprès des entreprises d'économie sociale de même que la collaboration avec le ministère des Finances du Québec en vue de cibler les mesures les plus avantageuses sur les plans financier et social.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable des travaux menant à l'élaboration du deuxième Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale apportera, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, un soutien financier au Chantier de l'économie sociale, responsable de la réalisation de cette étude.

Action

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère des Affaires municipales et des Régions apportent un soutien financier de 65 225 dollars à la réalisation d'une étude pour renforcer la contribution de l'économie sociale à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Cette étude identifiera des pistes pour une plus grande participation de l'investissement privé dans les entreprises d'économie sociale. Elle formulera également des propositions pour favoriser davantage les achats auprès d'entreprises d'économie sociale par les administrations publiques.

6.2. La réalisation d'une étude sur l'action citoyenne en matière de culture

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et celui des Affaires municipales et des Régions appuient la réalisation d'une étude du Chantier de l'économie sociale portant sur le renforcement de l'action citoyenne en culture au moyen de l'économie sociale.

L'engagement des citoyens dans des entreprises d'économie sociale à mission culturelle fera l'objet d'un examen attentif. Cet examen cible uniquement les entreprises d'économie sociale en culture dans lesquelles les citoyens occupent la majorité, sinon la totalité des sièges de son conseil d'administration, et dont la mission vise le développement culturel, social et économique des communautés qui les accueillent. Il est prévu que ces travaux seront terminés au cours de l'année 2009.

Action

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et celui des Affaires municipales et des Régions apportent un soutien financier de 100 675 dollars à la réalisation d'une étude intitulée «Pour un renforcement de l'action citoyenne en culture au moyen de l'économie sociale».

6.3. Analyse prospective en économie sociale

Les principales préoccupations abordées dans le cadre de ce plan d'action touchent l'organisation de services aux personnes par l'entremise d'entreprises d'économie sociale, la mise en réseau des acteurs de l'économie sociale pour optimiser les effets de leur intervention et le développement des connaissances en économie sociale pour appuyer le progrès dans les différentes sphères d'intervention.

Parallèlement à cette approche pragmatique très légitime, il y a lieu également d'entreprendre une réflexion prospective sur l'économie sociale de demain pour le Québec.

Au-delà des services offerts à différents groupes de la population par des entreprises d'économie sociale, des structures légales de ces entreprises, des divers regroupements qui en font la promotion, qui en permette le développement et qui en optimise l'efficacité dans les territoires, il faut s'interroger sur ce qu'on entend par économie sociale au Québec.

Quand on parle d'économie sociale au Québec, ne réfère-t-on pas d'abord et avant tout à une économie solidaire, à une économie basée sur des valeurs fondamentales au Québec, des valeurs de partage et d'humanisme qui sont le propre de notre identité collective? Ne réfère-t-on pas à une économie qui n'est pas essentiellement marchande, qui peut être marchande, mais qui y intègre toujours une dimension liée à une fonction sociale, solidaire?

Par ailleurs les valeurs et les principes qui sont à la base de toute entreprise d'économie sociale ne sont-ils pas parfaitement compatibles avec les principes du développement durable? Ne devrait-on pas promouvoir davantage l'économie sociale comme une approche de développement durable tout en s'assurant que les entreprises d'économie sociale respectent tous les principes du développement durable?

Enfin l'économie sociale ne peut-elle pas jouer un rôle important dans l'occupation dynamique des territoires partout au Québec?

À titre de responsable de la coordination de l'action gouvernementale en économie sociale, le MAMR entend entreprendre, avec l'ensemble des acteurs de l'économie sociale, une réflexion prospective qui devrait permettre non seulement de répondre à toutes ces questions, mais aussi de dessiner les contours de l'avenir de l'économie sociale au Québec.

Action

Le MAMR mettra en place un groupe de travail consacré à l'analyse prospective du secteur de l'économie sociale au Québec. Il sera composé des principaux intervenants gouvernementaux ainsi que des principaux acteurs et représentants du secteur. Ce groupe de travail fera le point sur la place qu'occupe l'économie sociale dans l'économie québécoise et réfléchira sur les nouvelles avenues de développement. Il pourra également mettre en place les chantiers de réflexion qui lui apparaîtront essentiels au développement du plein potentiel de ce type d'activité économique.



7 Les mécanismes de suivi du plan d'action

Par une action concertée, il est possible d'optimiser le développement de l'économie sociale et d'insuffler un dynamisme renouvelé à ce secteur et de s'assurer de la complémentarité des actions de l'ensemble des intervenants en économie sociale.

C'est dans cette optique que le gouvernement accorde une importance déterminante aux mécanismes de mise en œuvre du plan d'action. Le succès de ce plan repose sur l'engagement des acteurs régionaux et locaux intéressés à l'économie sociale et à son développement. Ces acteurs ne seront toutefois pas seuls dans cette démarche. Ils pourront compter sur un accompagnement de la part du gouvernement.

Cet accompagnement se traduira par trois mesures principales, soit :

1) La mise en place d'un comité interministériel afin d'assurer le suivi du plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif

Un comité interministériel assurera le suivi de l'opérationnalisation du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif. À titre de sous-comité de la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT), il veillera à ce que les acteurs régionaux et locaux soient en mesure d'utiliser efficacement les outils mis à leur disposition dans le cadre du plan d'action en vue de leur permettre de répondre aux enjeux et aux défis particuliers auxquels ils doivent faire face.

Le comité se réunira au moins une fois par année pour faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action. De plus, au terme de sa première année de mise en œuvre, un bilan provisoire des mesures du plan d'action sera réalisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions en collaboration avec les ministères concernés. Les mesures contenues dans le plan d'action feront notamment l'objet d'un suivi au moyen d'un tableau de bord de gestion.

2) La mise en place d'une table technique en économie sociale rassemblant les répondants des ministères et organismes

Le ministère des Affaires municipales et des Régions a sollicité les ministères et organismes pour que ceux-ci identifient des répondants en économie sociale. Un réseau a ainsi été constitué. Les membres de ce réseau seront appelés à collaborer, sur demande, à la mise en œuvre du plan d'action afin de favoriser une coordination efficace des actions gouvernementales en matière d'économie sociale.

Le MAMR pourra constituer, au besoin, des groupes de travail sur certaines questions comportant un caractère stratégique pour le développement d'un secteur particulier de l'économie sociale ou pour assurer le maintien d'un service considéré comme essentiel pour une partie de la population du Québec ou d'une région donnée.

3) L'implication des conférences administratives régionales

Les conférences administratives régionales, dont la coordination est sous la responsabilité des directions régionales du MAMR, pourront assumer la concertation nécessaire à la mise en œuvre, sur le plan régional, des mesures du plan d'action, notamment en ce qui a trait à la négociation des ententes spécifiques avec les CRÉ.



Conclusion

Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif permettra aux organisations qui œuvrent dans ce domaine de se doter d'outils concrets pour les aider à accroître le dynamisme des régions et à mieux répondre aux besoins de leur population.

Elles pourront compter sur l'appui du gouvernement du Québec pour créer des partenariats et mettre leurs ressources en commun de façon à améliorer leur performance et offrir de meilleurs services. Elles pourront notamment profiter d'une gamme d'instruments diversifiés et adaptés à leur réalité qui leur permettra de prendre des décisions éclairées et d'atteindre des objectifs communs.

Certains groupes de la population, tels les jeunes, les aînés, les communautés autochtones et les personnes immigrantes, pourront bénéficier de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins et à leurs préoccupations. Il en est de même pour les entreprises d'économie sociale à mission culturelle, les artistes et les médias communautaires pour lesquels le plan d'action prévoit des mesures de soutien particulières.

Des mesures spécifiques sont également mises de l'avant pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en offrant un meilleur accès au travail aux personnes handicapées qui représentent l'un des segments de main-d'œuvre les plus défavorisés sur le plan de l'emploi et de la formation.

L'étroit partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et les collectivités que propose ce plan d'action favorisera une occupation dynamique et durable du territoire, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec.

Liste des actions incluses dans le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif

Actions	Ministère ou organisme concerné
■ Assurer un soutien financier au Chantier de l'économie sociale	MAMR
<ul style="list-style-type: none"> ■ Apporter un soutien à l'action des Pôles régionaux en économie sociale par la conclusion d'ententes spécifiques en économie sociale avec la CRÉ ■ Mettre sur pied le Fonds d'initiatives en économie sociale géré par le MAMR ■ Intervenir de manière particulière sur le territoire de la métropole ■ Réaliser un portrait de la situation des entreprises d'aide domestique dans le cadre des ententes spécifiques et mettre sur pied un comité interministériel responsable d'examiner la situation des entreprises d'aide domestique et de définir des voies de développement possibles 	MAMR, ministères et organismes concernés
■ Mettre sur pied le Groupe de travail pour l'élaboration du portrait de l'économie sociale au Québec	MAMR, ministères et organismes concernés
■ Apporter un soutien à la valorisation et au transfert de connaissances en matière d'économie sociale (projets de recherche)	MDEIE
■ Faciliter l'accès à des sessions de formation pour les personnes qui sont au service des entreprises d'économie sociale	MESS
■ Assurer la sensibilisation à la pertinence de l'économie sociale, particulièrement auprès des agents de la Fonction publique québécoise œuvrant sur le terrain, notamment le personnel des centres locaux d'emploi (CLE)	MESS, MAMR
■ Confier à un spécialiste un mandat portant sur la révision de la partie III de la Loi sur les compagnies	MAMR
■ Assurer la concertation interministérielle sur l'utilisation du portail de l'économie sociale	MAMR, ministères et organismes concernés
■ Appuyer les initiatives en matière de relations internationales	Ministères et organismes concernés
■ Sensibiliser les jeunes à l'économie sociale	SAJ
■ Apporter un soutien à la mise en œuvre d'une démarche de formation en collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones	SAA, MAMR
■ Apporter un soutien concret aux communautés inuites désireuses de se doter d'entreprises d'économie sociale	SAA, MAMR

Actions	Ministère ou organisme concerné
<ul style="list-style-type: none"> ■ Participer aux travaux du Comité d'orientation – économie sociale et communautés culturelles 	MICC, MESS, MAMR
<ul style="list-style-type: none"> ■ Apporter un soutien au démarrage d'entreprises collectives dans le domaine des arts et de la culture 	MDEIE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réitérer l'énoncé de politique gouvernementale demandant que ses ministères, organismes et entreprises effectuent au moins 4 % de leurs dépenses annuelles de placement publicitaire auprès des médias communautaires 	MCCCF, MAMR
<ul style="list-style-type: none"> ■ Apporter un soutien financier à la réalisation d'une étude sur la participation du secteur privé à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale 	MESS, MAMR
<ul style="list-style-type: none"> ■ Apporter un soutien financier à la réalisation de travaux portant sur l'action citoyenne en culture 	MCCCF, MAMR
<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un groupe de travail consacré à l'analyse prospective en économie sociale 	Ministères et organismes concernés

